

RENSEIGNEMENTS À L'USAGE DES DÉLÉGATIONS



Conseil intergouvernemental des services climatologiques
Genève, 1^{er}-5 juillet 2013

Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale

Organisation météorologique mondiale
7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300
CH-1211 Genève 2 – Suisse
Tél.: +41 (0) 22 730 83 14 – Fax: +41 (0) 22 730 80 27
www.wmo.int

Bureau du Cadre mondial pour les services climatologiques
Tél.: +41 (0) 22 730 85 79 – Fax: +41 (0) 22 730 80 37
Courriel: gfps@wmo.int
http://www.wmo.int/pages/gfps/index_en.php

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
A. Le Conseil intergouvernemental des services climatologiques	3
1. Historique du CMSC.....	3
2. Mandat du Conseil intergouvernemental	3
B. La première session du Conseil intergouvernemental	5
1. Convocation	5
2. Composition	5
3. Pouvoirs des membres des délégations.....	6
4. Admission aux séances – Laissez-passer.....	6
5. Liste des participants.....	7
6. Ouverture de la session.....	7
7. Ordre du jour	7
8. Heures et lieux des séances	7
9. Documents	8
10. Documents présentés par les délégations.....	8
11. Distribution des documents	8
12. Langues de travail	8
13. Procès-verbaux des séances	8
14. Rapport de la session.....	9
15. Service d'information - Presse.....	9
16. Secrétariat	9
17. Courrier des délégués - Service des objets trouvés	9
C. Installations et services offerts par le Centre international de conférences – Genève	9
1. Le Centre international de conférences – Genève (CICG).....	9
2. Accès au CICG.....	9
3. Stationnement des véhicules.....	10
4. Transports locaux et taxis.....	10
5. Poste et télécommunications.....	10
6. Location de bureaux dans le bâtiment de l'OMM	10
7. Banque.....	10
8. Vestiaire	10
9. Salle de repos	10
10. Restaurant, bar et cafétéria	10
11. Permanence médicale.....	11
12. Carburant et autres achats en franchise de droits.....	11
13. Voyages et loisirs	11
14. Logement	11
 Annexe 1: Membres de l'Organisation météorologique mondiale	 12
Annexe 2: Adresses des missions permanentes à Genève	14

RENSEIGNEMENTS À L'USAGE DES DÉLÉGATIONS

A. LE CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES

1. Historique du CMSC

Lors de la troisième Conférence mondiale sur le climat, organisée à Genève du 31 août au 4 septembre 2009, les chefs d'État ou de gouvernement, les ministres et les chefs de délégation de plus de 150 pays et 70 organisations ont décidé à l'unanimité d'instaurer un cadre mondial pour les services climatologiques afin que la société puisse accéder en temps voulu aux informations climatologiques de qualité dont elle a besoin.

Les participants à la Conférence ont chargé le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale de mettre sur pied une équipe spéciale de haut niveau constituée de conseillers indépendants. Quatorze personnalités de haut rang ont été désignées et la composition de l'équipe a été approuvée lors d'une réunion intergouvernementale organisée les 11 et 12 janvier 2010. L'Équipe spéciale a établi son rapport, qui présente les diverses composantes du CMSC, les modes de gouvernance envisageables et un plan de mise en œuvre, et l'a soumis au seizième Congrès de l'OMM, en mai 2011, en vue de son adoption. Le Congrès a décidé alors de convoquer sa première session extraordinaire pour s'entretenir de la mise en œuvre et de la gouvernance du Cadre mondial.

Les participants à la session extraordinaire du Congrès, organisée en octobre 2012, ont adopté le projet de Plan de mise en œuvre du CMSC, créé le Conseil intergouvernemental des services climatologiques en tant qu'organe additionnel relevant du Congrès en vertu de l'article 8 h) de la Convention de l'OMM et demandé au Secrétaire général de l'Organisation de convoquer la première session du Conseil dès que possible. Cette session va avoir lieu du 1^{er} au 5 juillet 2013.

2. Mandat du Conseil intergouvernemental

Annexe 1 de la résolution 2 (Cg-Ext.(2012))

Conformément à l'annexe 1 de la résolution 2 (Cg-Ext.(2012)), le mandat du Conseil intergouvernemental présente les fonctions, les responsabilités, la composition, le mode de fonctionnement et le financement du Conseil.

I Mandat du Conseil intergouvernemental

1. Le Conseil intergouvernemental des services climatologiques (ci-après dénommé «Conseil intergouvernemental») œuvre dans le cadre du mandat de l'OMM et sous l'autorité et la conduite du Congrès météorologique mondial dont il relève et qui décide des politiques, des principes, de la stratégie globale et des principaux paramètres du budget qui le concernent. Il supervise et gère globalement la conception et la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) ainsi que sa coordination sur le plan mondial et régional.

II Fonctions du Conseil intergouvernemental

2. Le Conseil intergouvernemental s'acquitte de son mandat en assumant les fonctions suivantes:
 - a) Appliquer les résolutions et les décisions du Congrès concernant le CMSC;
 - b) Examiner, selon les besoins, les décisions et les recommandations pertinentes des organisations partenaires qui participent au CMSC;
 - c) Soumettre aux organes constituants et aux organisations partenaires de l'OMM des recommandations fondées sur les mémorandums d'accord et les arrangements de travail que l'Organisation a conclus avec ceux-ci à propos de questions se rapportant au CMSC;
 - d) Élaborer des normes internationales, des pratiques recommandées et des guides régissant les méthodes, les procédures et les techniques de production d'informations sur le climat et la prestation de services climatologiques en vue de les soumettre au Congrès;
 - e) Guider, suivre et évaluer les progrès accomplis en vue de la mise en œuvre du CMSC;
 - f) Encourager, favoriser et élaborer des propositions portant sur des mécanismes formels, en vertu des articles 25 et 26 de la Convention de l'OMM, en vue d'un engagement actif et d'une contribution des acteurs du Cadre mondial et d'une coordination entre eux: institutions du système des Nations Unies, organisations internationales, intergouvernementales, non gouvernementales et régionales et établissements de financement;
 - g) Tenir à jour et mettre à disposition un registre de projets et d'initiatives hautement prioritaires conformes au Plan de mise en œuvre aux niveaux mondial, régional et national, financés par le Fonds d'affectation spéciale du CMSC, avec l'accord du Conseil intergouvernemental, et par d'autres fonds multilatéraux, et créer un mécanisme de déclaration volontaire pour les projets et initiatives menés sur une base unilatérale, bilatérale ou autre. Le recensement des lacunes et des priorités pourrait favoriser une mobilisation efficace de ressources et permettre de rendre compte globalement de la mise en œuvre du CMSC. Ces activités devraient porter sur des lacunes et des priorités précises présentées dans le Plan de mise en œuvre du Cadre mondial, ce qui facilitera la prise en compte globale des progrès accomplis par le CMSC et garantira une approche stratégique dans le contexte d'activités mondiales;
 - h) Examiner régulièrement la stratégie, les objectifs et les buts définis pour le CMSC, ainsi que le Plan de mise en œuvre et le budget correspondant, et présenter au Congrès ses recommandations à ce propos;
 - i) Contrôler les ressources financières et institutionnelles allouées au Cadre mondial par le biais du Fonds d'affectation spéciale du CMSC et prendre note des ressources supplémentaires inscrites au budget des organisations partenaires ou mises à disposition par des Membres menant directement des activités sur une base bilatérale;
 - j) Porter à la connaissance du Congrès météorologique mondial l'ensemble des décisions et des recommandations adoptées par le Conseil intergouvernemental, et en particulier toute recommandation appelant un soutien financier ou une action de la part des Membres de

l'OMM et les propositions auxquelles doivent donner suite d'autres instances de l'Organisation ou qui supposent des relations officielles avec d'autres organisations aux termes de l'article 26 de la Convention de l'Organisation;

- k) S'acquitter des autres fonctions liées au CMSC que le Congrès pourra lui confier;
- l) Veiller à ce que les pays s'approprient les informations sur le climat et les services et produits climatologiques du CMSC grâce à la mise en place d'un mécanisme d'approbation garantissant l'engagement total et l'assentiment des coordonnateurs nationaux à propos des données ainsi que des rapports concernant tout autre produit du Cadre mondial qui intéressent leurs Membres.

3. Le Conseil intergouvernemental crée ses propres organes subsidiaires pour qu'ils s'occupent en particulier du renforcement des capacités, en définit le mandat, en désigne les présidents et en choisit les membres parmi les experts proposés par les Membres de l'OMM en tenant dûment compte du principe d'une répartition géographique équitable et en portant une attention particulière à la représentation hommes/femmes.

4. À sa première session, le Conseil intergouvernemental crée un Comité de gestion chargé de donner suite aux décisions et aux demandes qu'il a formulées pendant l'intersession. Ce comité se compose du président, du vice-président et de représentants des Membres pour chaque conseil régional de l'OMM, compte tenu du principe d'une répartition géographique équitable et en portant une attention particulière à la représentation hommes/femmes.

B. LA PREMIÈRE SESSION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL

1. Convocation

Conformément à une décision adoptée par le Congrès météorologique mondial à sa session extraordinaire (Genève, octobre 2012), le Conseil intergouvernemental des services climatologiques a été convoqué pour se réunir du lundi 1^{er} juillet au vendredi 5 juillet 2013 à Genève.

2. Composition

Selon les résolutions 47 (Cg-XVI) et 2 (Cg-Ext.(2012)), le Conseil intergouvernemental des services climatologiques est un organe additionnel relevant du Congrès en vertu de l'article 8 h) de la Convention de l'OMM. Le Conseil intergouvernemental se compose de représentants désignés des Membres de l'Organisation. Ces derniers nomment leurs délégués et leur accordent des pouvoirs. Les autres participants sont les suivants:

- a) Observateurs des États et territoires non membres exploitant leurs propres Services météorologiques ou hydrométéorologiques, qui sont invités par décision des Membres;
- b) Présidents des commissions techniques de l'Organisation, invités en vertu de l'article 19 de la Convention;
- c) Représentants de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées et d'autres organisations intergouvernementales, invités en vertu des accords, des arrangements de travail et des dispositions en vigueur concernant la représentation réciproque;

- d) Représentants des organisations non gouvernementales internationales auxquelles le Conseil exécutif a accordé un statut consultatif auprès de l'OMM;
- e) Représentants d'autres organisations non gouvernementales internationales invités en vertu des dispositions de la règle 19 du Règlement général de l'OMM;
- f) Experts invités à titre personnel en vertu de l'article 7 de la Convention et de la règle 19 du Règlement général.

3. Pouvoirs des membres des délégations

Conformément à la règle 21 du Règlement général, *mutatis mutandis*, chaque Membre devrait, dans la mesure du possible, communiquer au Secrétaire général les noms des personnes faisant partie de sa délégation auprès du Conseil intergouvernemental, en indiquant laquelle sera son délégué principal.

Outre cette communication, une lettre donnant ces indications, par ailleurs conforme aux dispositions de la Convention et du Règlement et signée par une autorité gouvernementale compétente du Membre, ou au nom de celle-ci, est envoyée au Secrétaire général ou remise à son représentant à la session; elle est considérée comme habilitant les personnes désignées dans cette lettre à participer à tous les travaux du Conseil intergouvernemental.

La même procédure est appliquée en ce qui concerne la présentation des pouvoirs des observateurs représentant des pays non membres.

Les pouvoirs des observateurs représentant des organisations internationales sont signés par les autorités compétentes des organisations en question.

Toutes les lettres de créance qui n'auront pas été adressées au Secrétaire général devront être remises par les délégations, immédiatement à leur arrivée, au fonctionnaire compétent se trouvant au guichet d'enregistrement, d'information et de documentation. Tous les délégués et les observateurs devront s'inscrire, soit à l'avance en ligne, soit à leur arrivée à ce guichet, où leur sera remis un badge qui leur servira de laissez-passer pour l'admission aux séances. Ce laissez-passer est personnel et non transmissible.

4. Admission aux séances - Laissez-passer

a) Délégations

Seuls les détenteurs d'un laissez-passer qui leur aura été remis au guichet d'enregistrement, d'information et de documentation seront admis aux séances. Les laissez-passer sont strictement personnels et non transmissibles.

À son arrivée, chaque participant recevra un laissez-passer, qu'il devra toujours garder sur lui et présenter à la demande des agents du service de sécurité ou du personnel du Service des conférences.

Les membres des missions permanentes détenteurs d'un laissez-passer de l'ONU seront admis aux séances.

b) Presse

Les correspondants des médias, photographes et cadres devront d'abord s'adresser au guichet «communication et relations publiques» avant de se rendre au guichet d'enregistrement, d'information et de documentation, où des laissez-passer leur seront remis.

c) Public

Le public peut obtenir des laissez-passer pour assister aux séances publiques en s'adressant au guichet d'enregistrement, d'information et de documentation. Ces laissez-passer seront accordés selon la place disponible. Ils donneront uniquement accès à la tribune réservée au public et devront être présentés à tout moment à la demande des agents du service de sécurité ou du personnel du Service des conférences. Il ne pourra être donné suite à aucune demande de laissez-passer faite par téléphone. Les séances plénières et les réunions des comités de travail seront publiques; les réunions des autres comités et sous-comités seront généralement privées.

Il est demandé à tous les participants de s'inscrire en ligne à l'adresse <http://ibcs-1.wmo.int/registration> le 22 juin 2013 au plus tard.

5. Liste des participants

Une liste provisoire des délégués et des observateurs sera distribuée peu après le début de la session. Dès que tous les participants seront enregistrés, cette liste sera révisée et redistribuée.

Les délégations sont priées d'annoncer au guichet d'enregistrement, d'information et de documentation toute modification apportée à leur composition pendant la session.

6. Ouverture de la session

La séance officielle d'ouverture de la session du Conseil intergouvernemental aura lieu le 2 juillet 2013 à 9 h 30 au Centre international de conférences - Genève (17, rue de Varembé) à la suite d'un dialogue sur l'action pratique qui se tiendra le 1^{er} juillet 2013 à partir de 9 h 30.

7. Ordre du jour

L'ordre du jour provisoire annoté de la réunion du Conseil intergouvernemental est présenté dans le document IBCS-1/Doc. 1.3(2), REV. 1, affiché sur le site Web du Conseil (<http://ibcs-1.wmo.int/home>). Cet ordre du jour sera soumis à l'approbation du Conseil dès que possible après l'ouverture de la session. Le programme de travail provisoire est présenté sur le site Web du Conseil.

8. Heures et lieux des séances

L'horaire des séances du jour sera disponible sur le site Web du Conseil intergouvernemental. Il sera également indiqué sur les tableaux d'affichage placés dans le hall.

Les séances plénières se tiendront dans la salle I. Les délégations seront placées d'après l'ordre alphabétique français des noms des Membres de l'Organisation, en partant de l'avant de la salle et en commençant par l'Afghanistan. Un plan indiquant les places des délégations et des observateurs sera affiché à l'entrée. L'attribution des places s'effectuera conformément aux renseignements parvenus au Secrétariat avant la session.

Les réunions du Comité de vérification des pouvoirs, du Comité des nominations, du Comité de coordination et des sous-comités ainsi que les manifestations parallèles se tiendront dans d'autres salles de conférence plus petites. Le site Web du Conseil intergouvernemental présentera tous les jours l'horaire des réunions et la répartition de ces salles, qui seront par ailleurs indiqués sur le tableau électronique situé dans le hall d'entrée.

9. Documents

La présentation des documents de session et l'organisation des travaux de la session du Conseil intergouvernemental seront semblables à celles de la session extraordinaire du Congrès météorologique mondial (octobre 2012).

Il est à noter que les débats de la session seront enregistrés.

Il ne sera pas établi de procès-verbal des séances plénières, à moins qu'un participant souhaite que certaines déclarations ou délibérations soient consignées.

Une adresse électronique spéciale a été créée (plenary@wmo.int) pour permettre aux participants de communiquer au Secrétariat des observations de fond et/ou de forme concernant les documents. Il est impératif de mentionner la cote du document dans la rubrique «Objet» du message électronique.

10. Documents présentés par les délégations

Tous les documents et autres contributions écrites que pourraient soumettre les délégations devront être présentés dans l'une des six langues officielles et de travail de l'Organisation, au nom du ou des Membres concernés et non par des délégués à titre personnel. Le Secrétaire général de l'OMM ou les secrétaires des comités, le cas échéant, se chargeront de transmettre ces documents.

11. Distribution des documents

Les débats se dérouleront sans recourir à un support papier. L'ensemble des documents et de leurs versions préliminaires seront affichés sur le site Web du Conseil intergouvernemental. Le CICG est équipé de bornes Wi-Fi qui permettront aux délégués disposant d'ordinateurs portables de consulter les documents en ligne, selon les besoins. La distribution d'exemplaires imprimés de la documentation sélectionnée se fera uniquement sur demande.

12. Langues de travail

En vertu de la règle 118 du Règlement général de l'OMM, les langues officielles et de travail de l'Organisation sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. La documentation sera traduite dans toutes ces langues. Des services d'interprétation simultanée seront assurés dans ces langues lors des séances plénières.

13. Procès-verbaux des séances

Les enregistrements sonores des séances plénières constitueront les comptes rendus *in extenso*. En cas de besoin, les procès-verbaux des séances plénières seront établis à partir de la transcription des enregistrements audio et des notes prises par le Secrétariat.

Les délégués qui auront préparé leurs déclarations par écrit devront en remettre des copies au guichet d'enregistrement, d'information et de documentation à l'intention des interprètes. Ils devront aussi en envoyer une version électronique à l'adresse cnf@wmo.int.

Les délégués seront priés de remettre au représentant du Secrétariat les textes d'autres déclarations ou des amendements qu'il sera proposé d'apporter aux documents. Ces textes pourront également être envoyés à l'adresse plenary@wmo.int.

Il ne sera pas établi de procès-verbaux des réunions des comités de travail et des sous-comités.

14. Rapport de la session

L'édition provisoire du rapport abrégé de la première session du Conseil intergouvernemental des services climatologiques se composera de tous les documents, à savoir le résumé général et les résolutions approuvées par le Conseil réuni en séance plénière. Elle contiendra également la liste des participants.

15. Service d'information - Presse

Dans la limite des places disponibles et sur présentation de leur laissez-passer, les représentants accrédités des médias seront admis à toutes les séances plénières. Normalement, les séances des comités et des sous-comités ne seront pas publiques. Les documents de session pourront être consultés à l'adresse <http://ibcs-1.wmo.int/in-session-document-availability>.

Toute demande relative à l'information publique et notamment les demandes d'interviews devront être déposées au guichet «Communication et relations publiques» (cpa@wmo.int).

16. Secrétariat

Une liste des membres du personnel du Secrétariat indiquant leurs numéros de bureau et de téléphone sera présentée sur le site Web de la session.

Le Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale (7 bis, avenue de la Paix, tél.: +41 (0)22 730 81 11, wmo@wmo.int) sera ouvert aux visiteurs tous les jours ouvrables.

17. Courrier des délégués - Service des objets trouvés

Le guichet d'enregistrement, d'information et de documentation recevra le courrier envoyé aux participants et en assurera la distribution. Il s'occupera également des objets trouvés.

C. INSTALLATIONS ET SERVICES OFFERTS PAR LE CENTRE INTERNATIONAL DE CONFÉRENCES – GENÈVE

1. Le Centre international de conférences – Genève (CICG)

Le CICG est situé à proximité de la place des Nations. Un plan indiquant son emplacement ainsi que celui du bâtiment du siège de l'OMM et d'autres organisations internationales peut être consulté à l'adresse <http://www.cicg.ch/fr/>. Les salles de conférence sont groupées au centre du bâtiment. Des panneaux indiqueront les directions à suivre. Le personnel du Service des conférences sera à la disposition des délégués pour les aider en cas de besoin. Des ordinateurs personnels connectés au réseau Internet seront à la disposition des participants dans le Centre de conférences. Le CICG dispose d'un système de connexion sans fil à Internet (Wi-Fi). Des instructions pour connecter les ordinateurs pourront être obtenues auprès du guichet d'enregistrement, d'information et de documentation. Il est recommandé aux participants de se munir d'adaptateurs leur permettant de se brancher sur les prises de courant suisses. Des adaptateurs en nombre limité pourront être obtenus auprès du guichet d'enregistrement, d'information et de documentation. Il n'y a pas de connexions Internet câblées dans les salles de réunion. Il est en outre recommandé d'éteindre les téléphones portables dans ces salles.

2. Accès au CICG

L'entrée dans le bâtiment se fera par les portes principales, au 17, rue de Varembé.

3. Stationnement des véhicules

Le stationnement n'est pas autorisé devant l'entrée principale du Centre de conférences et ses abords, mais il est possible de garer sa voiture, pour une durée limitée, dans les rues voisines.

Il y a, à proximité du CICG et près du siège de l'Union internationale de télécommunications (UIT), un grand garage souterrain (parking de la place des Nations) qui est ouvert jour et nuit. Des cartes d'accès peuvent être achetées auprès du guichet d'enregistrement, d'information et de documentation, qui en détient un nombre limité.

4. Transports locaux et taxis

Un service de navettes sera assuré entre le siège de l'OMM et le Centre de conférences. Les autobus 5 et 8 et les tramways 13 et 15 s'arrêtent à proximité de la place des Nations et la relient au centre ville et à la gare (place Cornavin). Ce service assure la correspondance avec toutes les autres lignes d'autobus, de tramway et de trolleybus. Les autobus 11 et 22, qui passent également près du Centre de conférences, relient respectivement le Jardin botanique au Bout-du-Monde et la place des Nations à Carouge. Des renseignements sur les horaires et le réseau des Transports publics genevois sont disponibles en ligne à l'adresse <http://tpg.ch/fr/horaires-et-reseau/horaires/par-ligne/index.php>.

Les délégués pourront faire appeler un taxi en s'adressant au guichet d'enregistrement, d'information et de documentation.

5. Poste et télécommunications

Il y a un bureau de poste à gauche de l'entrée du Centre de conférences, rue de Varembé, et des cabines téléphoniques (cartes de téléphone ou cartes de crédit) à plusieurs endroits du bâtiment.

Le numéro de téléphone du Centre de conférences est le +41 (0)22 791 91 11.

Les participants pourront également se faire envoyer des messages par télécopie, soit au Centre de conférences (+41 (0)22 791 90 64), soit au Secrétariat de l'OMM (+41 (0)22 730 81 81).

6. Location de bureaux dans le bâtiment de l'OMM

Un nombre limité de bureaux à louer seront mis à disposition dans le bâtiment de l'OMM pendant la session. Les délégations intéressées devront faire parvenir leur demande, en précisant leurs besoins, au Service des conférences (cnf@wmo.int).

7. Banque

Une succursale de l'Union de banques suisses (UBS) se trouve en face du CICG, chemin Louis-Dunant.

8. Vestiaire

Un vestiaire non surveillé est à la disposition des participants dans le hall d'entrée du Centre de conférences.

9. Salle de repos

Une salle de repos pour la méditation, la prière, la détente et la réflexion sera mise à la disposition des délégués au troisième étage du CICG, salle 20.

10. Restaurant, bar et cafétéria

Le CICG dispose d'un restaurant, d'un bar et d'une cafétéria. Des dispositions pourront être prises pour organiser des réceptions en s'adressant au guichet d'enregistrement, d'information et de documentation.

11. Permanence médicale

Ouverte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, la permanence médicale se trouve à proximité du CICG, au 9A, rue de Vermont (tél.: +41 (0)22 734 51 50). En cas d'urgence médicale, le CICG dispose d'un poste de premiers soins.

12. Carburant et autres achats en franchise de droits

Pour obtenir des laissez-passer leur donnant accès aux boutiques hors taxes et des cartes leur permettant d'acheter du carburant en franchise de droits, les délégués devront en faire la demande au guichet d'enregistrement, d'information et de documentation. Ces cartes devront être rendues dès leur expiration.

13. Voyages et loisirs

L'agence de voyages accréditée située au siège de l'Organisation météorologique mondiale (American Express, tél.: +41 (0)22 730 80 15, courriel: ax.wmo@aexp.com) est à la disposition des délégués qui désirent organiser leurs voyages ou réserver leurs places de retour.

Cette agence peut également leur donner des renseignements sur les formalités douanières et les visas ainsi que sur les déplacements dans la région, le tourisme local, les activités sportives, les spectacles, etc.

Afin d'éviter des chevauchements de dates, il est suggéré aux délégations qui ont l'intention d'organiser des réceptions de consulter rapidement le Cabinet du Secrétaire général (sgoo@wmo.int), qui leur donnera tous les conseils et renseignements nécessaires.

14. Logement

Divers hôtels de Genève et des environs offrent les tarifs préférentiels de l'ONU aux participants. On peut consulter cette liste en cliquant [ici](#).

ANNEXE 1
MEMBRES DE L'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE
 (au 1^{er} juin 2013)
ÉTATS (185)

Afghanistan	Égypte	Lettonie
Afrique du Sud	El Salvador	Liban
Albanie	Émirats arabes unis	Libéria
Algérie	Équateur	Libye
Allemagne	Érythrée	Lituanie
Angola	Espagne	Luxembourg
Antigua-et-Barbuda	Estonie	
Arabie saoudite	États-Unis d'Amérique	Macédoine (ex-République yougoslave de)
Argentine	Éthiopie	Madagascar
Arménie		Malaisie
Australie	Fédération de Russie	Malawi
Autriche	Fidji	Maldives
Azerbaïdjan	Finlande	Mali
	France	Malte
Bahamas		Maroc
Bahreïn	Gabon	Maurice
Bangladesh	Gambie	Mauritanie
Barbade	Géorgie	Mexique
Bélarus	Ghana	Micronésie (États fédérés de)
Belgique	Grèce	Monaco
Belize	Guatemala	Mongolie
Bénin	Guinée	Monténégro
Bhoutan	Guinée-Bissau	Mozambique
Bolivie (État plurinational de)	Guyana	Myanmar
Bosnie-Herzégovine		
Botswana	Haïti	Namibie
Brésil	Honduras	Népal
Brunéi Darussalam	Hongrie	Nicaragua
Bulgarie		Niger
Burkina Faso	Îles Cook	Nigéria
Burundi	Îles Salomon	Nioué
	Inde	Norvège
Cambodge	Indonésie	Nouvelle-Zélande
Cameroun	Iran, Rép. islamique d'	
Canada	Iraq	Oman
Cap-Vert	Irlande	Ouganda
Chili	Islande	Ouzbékistan
Chine	Israël	
Chypre	Italie	
Colombie		Pakistan
Comores	Jamaïque	Panama
Congo	Japon	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Costa Rica	Jordanie	Paraguay
Côte d'Ivoire		Pays-Bas
Croatie	Kazakhstan	Pérou
Cuba	Kenya	Philippines
	Kirghizistan	Pologne
Danemark	Kiribati	Portugal
Djibouti	Koweït	
Dominique	Lesotho	Qatar

République arabe syrienne
République centrafricaine
République de Corée
République de Moldova
République démocratique
du Congo
République démocratique
populaire lao
République dominicaine
République populaire
démocratique de Corée
République tchèque
République-Unie de
Tanzanie
Roumanie
Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord
Rwanda

Sainte-Lucie
Samoa
Sao Tomé-et-Principe
Sénégal
Serbie
Seychelles

Sierra Leone
Singapour
Slovaquie
Slovénie
Somalie
Soudan
Soudan du Sud
Sri Lanka
Suède
Suisse
Suriname
Swaziland

Tadjikistan
Tchad
Thaïlande
Timor-Leste (République
démocratique du)
Togo
Tonga
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turkménistan
Turquie
Tuvalu

Ukraine

Uruguay

Vanuatu
Venezuela (République
bolivarienne du)
Viet Nam

Yémen

Zambie
Zimbabwe

TERRITOIRES (6)

Antilles néerlandaises et
Aruba
Hong Kong, Chine
Macao, Chine
Nouvelle-Calédonie
Polynésie française
Territoires britanniques des
Caraïbes

ANNEXE 2
ADRESSES DES MISSIONS PERMANENTES À GENÈVE

www.unog.ch

<i>Pays</i>	<i>Adresse</i>	<i>N° de tél.</i>	<i>Courriel</i>
Afghanistan	63, rue de Lausanne 1202 GENÈVE	022/731 16 16	mission.afghanistan@bluewin.ch
Afrique du Sud	65, rue du Rhône 1204 GENÈVE	022/849 54 54	mission.south-africa@ties.itu.int
Albanie	32, Rue du Môle 1201 GENÈVE	022/731 11 43	mission.geneve@mfa.gov.al
Algérie	308, route de Lausanne 1293 BELLEVUE	022/959 84 84	mission.algerie@mission-algerie.ch
Allemagne	28c, chemin du Petit-Saconnex 1209 GENÈVE	022/730 11 11	mission.germany@ties.itu.int
Angola	45-47, rue de Lausanne 1201 GENÈVE	022/732 30 60	ambmission.angola@bluewin.com
Arabie saoudite	263, route de Lausanne 1292 CHAMBÉSY	022/770 07 00	saudimission@bluewin.ch
Argentine	10, route de l'Aéroport 1215 GENÈVE 15	022/929 86 00	mission.argentina@ties.itu.int
Arménie	28, avenue du Mail 1205 GENÈVE	022/320 11 00	mission.armenia@bluewin.ch
Australie	2, chemin des Fins 1218 GRAND-SACONNEX	022/799 91 00	un.geneva@dfat.gov.au
Autriche	35-37, avenue Giuseppe Motta 1211 GENÈVE 20	022/748 20 48	genf-ov@bmeia.gv.at
Azerbaïdjan	237, route des Fayards 1290 VERSOIX	022/901 18 15	geneva@mission.mfa.gov.az
Bahreïn	1, chemin Jacques-Attenville 1218 GRAND-SACONNEX	022/758 96 40	info@bahrain-mission.ch
Bangladesh	65, rue de Lausanne 1202 GENÈVE	022/906 80 20	mission.bangladesh@ties.itu.int
Barbade	18a, chemin François-Lehmann 1218 GRAND-SACONNEX	022/791 85 00	mission.barbados@ties.itu.int
Bélarus	15, avenue de la Paix 1211 GENÈVE 20	022/748 24 50	mission.belarus@ties.itu.int
Belgique	58, rue de Moillebeau 1211 GENÈVE 19	022/730 40 00	geneva@diplobel.fed.be
Bénin	28, chemin du Petit-Saconnex 1209 GENÈVE	022/906 84 60	info@missionbenin.ch
Bhoutan	17-19, chemin du Champ-d'Anier 1209 GENÈVE	022/799 08 90	mission.bhutan@ties.itu.int
Bolivie (État plurinational de)	139, rue de Lausanne 1202 GENÈVE	022/908 07 17	contact@mission-bolivia.ch
Bosnie-Herzégovine	22 bis, rue Lamartine 1203 GENÈVE	022/345 88 44	mission.bosnia-herzegovina@ties.itu.int
Botswana	80, rue de Lausanne 1202 GENÈVE	022/906 10 60	botgen@bluewin.ch
Brésil	15, chemin Louis-Dunant 1202 GENÈVE	022/332 50 00	mission.brazil@delbrasgen.org
Brunéi Darussalam	Route de Pré-Bois 20 (Bloc F/G) 1215 GENÈVE 15	022/929 82 40	mission.brunei@ties.itu.int
Bulgarie	16, chemin des Crêts-de-Pregny 1218 GRAND-SACONNEX	022/798 03 00	mission.bulgaria@ties.itu.int
Burkina Faso	51-35, avenue Blanc 1202 GENÈVE	022/734 63 30	mission.burkina@ties.itu.int
Burundi	44, rue de Lausanne 1201 GENÈVE	022/732 77 05	mission.burundi@bluewin.ch
Cambodge	3, chemin de Taverney 1218 GRAND-SACONNEX	022/788 77 73	camemb.gva@mfa.gov.kh
Cameroun	6, rue du Nant 1207 GENÈVE	022/787 50 40	mission.cameroun@bluewin.ch
Canada	5, avenue de l'Ariana 1202 GENÈVE	022/919 92 00	genev@international.gc.ca
Cap-Vert	47, avenue Blanc 1202 GENÈVE	022/731 33 36	cap.vert@bluewin.ch
Chili	58, rue de Moillebeau 1211 GENÈVE 19	022/919 88 00	misginchile@minrel.gov.cl
Chine	11, chemin de Surville 1213 PETIT-LANCY 2	022/879 56 78	mission.china@ties.itu.int
Chypre	66, rue de Grand-Pré 1202 GENÈVE	022/798 21 50	mission.cyprus@ties.itu.int

<i>Pays</i>	<i>Adresse</i>	<i>N° de tél.</i>	<i>Courriel</i>
Colombie	17-19, chemin du Champ-d'Anier 1209 GENÈVE	022/798 45 54	mission.colombia@ties.itu.int
Comores	14, rue du Rhône 1204 GENÈVE	022/819 17 17	missioncomores.onug@gmail.com
Congo	8, rue Chabrey 1202 GENÈVE	022/731 88 21	missioncongo@bluewin.ch
Costa Rica	11, rue de Butini 1202 GENÈVE	022/731 25 87	mission.costa-rica@ties.itu.int
Côte d'Ivoire	149H, route de Ferney 1218 GRAND-SACONNEX	022/717 02 50	cotedivoire@bluewin.ch
Croatie	25, route de Ferney 1202 GENÈVE	022/740 32 43	cromiss.geneva@mvpei.hr
Cuba	100, chemin de Valérie 1292 CHAMBÉSY	022/758 94 30	embacubaginebra@missioncuba.ch
Danemark	56, rue de Moillebeau 1211 GENÈVE 19	022/918 00 40	gvamis@um.dk
Djibouti	19, chemin Louis-Dunant 1202 Genève	022/749 10 90	mission.djibouti@djibouti.ch
Égypte	49, avenue Blanc 1202 GENÈVE	022/731 65 30	mission.egypt@ties.itu.int
El Salvador	65, rue de Lausanne 1202 GENÈVE	022/732 70 36	mission.el-salvador@ties.itu.int
Émirats arabes unis	56, rue de Moillebeau 1209 GENÈVE	022/918 00 00	mission.uae@ties.itu.int
Équateur	80-82, rue de Lausanne 1202 GENÈVE	022 732 49 55	onuginebra@mrrree.gov.ec
Érythrée	9, rue de Vermont 1202 GENÈVE	022/740 49 40	eritrean.embassy@bluewin.ch
Espagne	53, avenue Blanc 1202 GENÈVE	022/909 28 30	mission.spain@ties.itu.int
Estonie	28a, chemin du Petit-Saconnex 1209 GENÈVE	022/919 19 80	estonia.mission@estmission.ch
États-Unis d'Amérique	11, route de Prégny 1292 CHAMBÉSY	022/749 41 11	mission.usa@ties.itu.int
Éthiopie	56, rue de Moillebeau 1211 GENÈVE 19	022/919 70 10	mission.ethiopia@ties.itu.int
Fédération de Russie	15, avenue de la Paix 1211 GENÈVE 20	022/733 18 70	mission.russian@vtxnet.ch
Finlande	1, rue Pré-de-la-Bichette 1211 GENÈVE 20	022/919 42 42	sanomat.gen@formin.fi
France	Villa "Les Ormeaux" 1292 CHAMBÉSY	022/758 91 11	mission.france@ties.itu.int
Gabon	47, avenue Blanc 1202 GENÈVE	022/731 68 69	mission.gabon@ties.itu.int
Géorgie	1, rue Richard Wagner 1202 GENÈVE	022/919 10 10	geomission.geneva@bluewin.ch
Ghana	56, rue de Moillebeau 1209 GENÈVE	022/919 04 50	info@ghanamission.ch
Grèce	4, rue du Léman 1201 GENÈVE	022/909 89 40	missionofgreece@bluewin.ch
Guatemala	21, chemin de Sous-Bois 1202 GENÈVE	022/734 55 73	onusuiza@minex.gob.gt
Guinée	7-9, rue du Valais 1202 GENÈVE	022/731 65 55	mission.guinea@ties.itu.int
Haïti	64, rue de Monthoux 1201 GENÈVE	022/732 76 28	mission.haiti@ties.itu.int
Honduras	13, chemin de Taverney 1218 GRAND-SACONNEX	022/710 07 60	mhonduras.onug@gmail.com
Hongrie	64, rue du Grand-Pré 1202 GENÈVE	022/346 51 66/03 23	gva.missions@kum.hu
Inde	9, rue du Valais 1202 GENÈVE	022/906 86 86	mission.india@ties.itu.int
Indonésie	16, rue de Saint-Jean 1203 GENÈVE	022/338 33 50	mission.indonesia@ties.itu.int
Iran, Rép. islamique d'	28, chemin du Petit-Saconnex 1209 GENÈVE	022/332 21 00	mission.iran@ties.itu.int
Iraq	8, impasse Colombelle 1218 GRAND-SACONNEX	022/918 09 80	mission.iraq@ties.itu.int

<i>Pays</i>	<i>Adresse</i>	<i>N° de tél.</i>	<i>Courriel</i>
Irlande	58, rue de Moillebeau 1209 GENÈVE	022/919 19 50	genevapmun@dfa.ie
Islande	49, avenue Blanc 1211 GENEVE 20	022/716 17 00	icedel.genf@utn.stjr.is
Israël	1-3, avenue de la Paix 1202 GENÈVE	022/716 05 00	mission-israel@geneva.mfa.gov.il
Italie	10, chemin de l'Impératrice 1292 PREGNY	022/918 08 10	rappoi.ginevra@esteri.it
Jamahiriya arabe lybienne	25, rue de Richemond 1202 GENÈVE	022/959 89 00	mission.libye@bluewin.ch
Jamaïque	36, rue de Lausanne 1201 GENÈVE	022/908 07 60	mission.jamaica@ties.itu.int
Japon	3, chemin des Fins 1211 GENÈVE 19	022/717 31 11	mission@gv.mofa.go.jp
Jordanie	37-39, rue de Vermont 1202 GENÈVE 20	022/748 20 00	info@jordanmission.ch
Kazakhstan	16, chemin du Prunier 1218 GRAND-SACONNEX	022/788 66 00	mission@kazakhstan-geneva.ch
Kenya	1-3, avenue de la Paix 1202 GENÈVE	022/906 40 50	mission.kenya@ties.itu.int
Kirghizistan	4-6, rue du Lac 1207 GENÈVE	022/707 92 20	kyrgyzmission@bluewin.ch
Koweït	2, avenue de l'Ariana 1202 GENÈVE	022/918 01 00	info@kuwaitmission.ch
Lesotho	45-47, rue de Lausanne 1201 GENÈVE	022/906 10 50	mission.lesotho@ties.itu.int
Lettonie	137, rue de Lausanne 1211 GENÈVE 20	022/738 51 11	mission.un-gen@mfa.gov.lv
Liban	58, rue de Moillebeau 1209 GENÈVE	022/791 85 85	mission.lebanon@ties.itu.int
Lituanie	15, chemin Louis-Dunant 1202 GENÈVE	022/748 24 70	info@lithuania-mission.ch
Luxembourg	13, chemin de la Rochette 1202 GENÈVE	022/919 19 29	geneve.rp@mae.etat.lu
Macédoine, ex- République yougoslave de Madagascar	143, rue de Lausanne 1202 GENÈVE	022/731 29 30	macedonia.geneva@mfa.gov.mk
	32, avenue Riant-Parc 1209 GENÈVE	022/740 16 50	ambamadsuisse@bluewin.ch
Malaisie	20, route de Pré-Bois (Bloc H) 1215 GENÈVE 15	022/710 75 00	malgeneva@kln.gov.my
Maldives	45-47, rue de Lausanne 1201 GENÈVE	022 732 63 37	mlimon@maldivesmission.ch
Mali	20, route de Pré-Bois (Bloc G) 1215 GENÈVE	022/710 09 60	malisuisse@yahoo.fr
Malte	26, Parc du Château-Banquet 1202 GENÈVE	022/901 05 80	malta-un.geneva@gov.mt
Maroc	18a, chemin François-Lehmann 1218 GRAND-SACONNEX	022/791 81 81	mission.maroc@ties.itu.int
Maurice	37-39, rue de Vermont 1211 GENÈVE 20	022/734 85 50	mission.mauritius@ties.itu.int
Mauritanie	14, rue de l'Ancien-Port 1201 GENÈVE	022/906 18 40	mission.mauritania@ties.itu.int
Mexique	15, chemin Louis-Dunant 1202 GENÈVE	022/748 07 07	mission.mexico@ties.itu.int
Monaco	56, rue de Moillebeau 1209 GENÈVE	022/919 04 60	mission.geneve@gouv.mc
Mongolie	4, chemin des Mollies 1293 BELLEVUE	022/774 19 74	mongolie@bluewin.ch
Monténégro	147, rue de Lausanne 1202 GENÈVE	022 732 66 80	missionofmontenegro@bluewin.ch
Mozambique	13, rue Gautier 1201 GENÈVE	022/901 17 83	mission.moza@bluewin.ch
Myanmar	47, avenue Blanc 1202 GENÈVE	022/906 98 70/98 71	mission.myanmar@ties.itu.int
Namibie	15, chemin Louis-Dunant 1202 GENÈVE	022/733 02 20	mission.namibia@ties.itu.int
Népal	81, rue de la Servette 1202 GENÈVE	022/733 26 00	mission.nepal@bluewin.ch

<i>Pays</i>	<i>Adresse</i>	<i>N° de tél.</i>	<i>Courriel</i>
Nicaragua	37-39, rue de Vermont 1202 GENÈVE	022/740 51 60	mission.nicaragua@ties.itu.int
Niger	36, avenue du Lignon 1219 LE LIGNON	022 979 24 50	missionduniger@gmail.com
Nigéria	28a, chemin du Petit-Saconnex 1209 GENÈVE	022/730 14 14	mission-nigeria@bluewin.ch
Norvège	35 bis, avenue de Budé 1211 GENÈVE 19	022/918 04 00	mission.geneva@mfa.no
Nouvelle-Zélande	2, chemin des Fins 1218 GRAND SACONNEX	022/929 03 50	mission.nz@ties.itu.int
Oman	3A, chemin de Roilbot 1292 CHAMBÉSY	022/758 96 60	missionoman@bluewin.ch
Ouganda	6 bis, rue Antoine Carteret 1202 GENÈVE	022/339 88 10	mission.uganda@ties.itu.int
Ouzbékistan	20, route de Pré-Bois (Bloc G) 1215 GENÈVE 15	022/799 43 00	uzbekistan@bluewin.ch
Pakistan	56, rue de Moillebeau 1211 GENÈVE 19	022/749 19 30	mission.pakistan@ties.itu.int
Panama	72, rue de Lausanne 1202 GENÈVE	022/715 04 50	mission.panama@bluewin.ch
Paraguay	28a, chemin du Petit-Saconnex 1209 GENÈVE	022/332 44 00	mission.paraguay@ties.itu.int
Pays-Bas	31-33, avenue Giuseppe-Motta 1211 GENÈVE 20	022/748 18 00	mission.netherlands@ties.itu.int
Pérou	71, avenue Louis Casai 1216 COINTRIN	022/791 77 20	mission.peru@ties.itu.int
Philippines	47, avenue Blanc 1202 GENÈVE	022/716 19 30/33	geneva.pm@dfa.gov.ph
Pologne	15, chemin de l'Ancienne-Route 1218 GRAND-SACONNEX	022/710 97 97/98	mission.poland@ties.itu.int
Portugal	58, Rue de Moillebeau 1209 GENÈVE	022/918 02 00	geral@missionportugal.ch
Qatar	27-29, avenue du Bouchet 1209 GENÈVE	022/798 85 00	mission.qatar@ties.itu.int
République arabe syrienne	72, rue de Lausanne 1202 GENÈVE	022/715 45 60	mission.syria@ties.itu.int
République centrafricaine	9, chemin de Taverney 1218 GRAND-SACONNEX	022/788 88 83/84	ambacage@yahoo.fr
République de Corée	1, avenue de l'Ariana 1211 GENÈVE 20	022/748 00 00	mission.korea-rep@ties.itu.int
République de Moldova	28, chemin du Petit-Saconnex 1209 GENÈVE	022/733 91 03	mission.moldova@ties.itu.int
République démocratique du Congo	18, avenue de Budé (Local 1822) 1202 GENÈVE	022/740 16 80	missionrdc@bluewin.ch
République démocratique populaire lao	14 bis, route de Colovrex 1218 GRAND-SACONNEX	022 798 24 41	laomission_geneva@bluewin.ch
République dominicaine	63, rue de Lausanne 1202 GENÈVE	022/715 39 10	mprdonug@yahoo.es
République populaire démocratique de Corée	1, chemin de Plonjon 1207 GENÈVE	022/735 43 70	mission.korea-dpr@ties.itu.int
République tchèque	17, chemin Louis Dunant 1211 GENÈVE 20	022/910 37 80/38 10	mission.geneva@embassy.mzv.cz
République-Unie de Tanzanie	47, avenue Blanc 1202 GENÈVE	022/731 89 20	mission.tanzania@ties.itu.int
Roumanie	Villa "La Perrière" 1223 COLOGNY	022/752 10 90/55 55	mission.romania@romaniaunog.org
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	58, avenue Louis Casai 1216 COINTRIN	022/918 23 00	geneva_un@fco.gov.uk
Rwanda	37/39, rue de Vermont 1202 GENÈVE	022/919 10 00	ambageneve@minaffet.gov.rw
Sainte-Lucie	20, rue du Marché 1204 GENÈVE	022/317 79 68	infosaintelucie@vtxnet.ch
Sénégal	26, chemin de Joinville 1216 COINTRIN	022/918 02 30	mission.senegal@ties.itu.int
Serbie	5, chemin Thury 1206 GENÈVE	022/839 33 44	serbian.mission@bluewin.ch

<i>Pays</i>	<i>Adresse</i>	<i>N° de tél.</i>	<i>Courriel</i>
Singapour	10, avenue du Pailly 1219 CHÂTELAINE	022/795 01 01	Singpm_gva@sgmfa.gov.sg
Slovaquie	9, chemin de l'Ancienne-Route 1218 GRAND-SACONNEX	022/747 74 00	pm.geneva@mzv.sk
Slovénie	37-39, rue de Vermont 1202 GENÈVE	022/716 17 80	slovenie@bluewin.ch
Somalie	9, rue du Valais 1202 GENÈVE	022/731 54 50	mission.somalia@ties.itu.int
Soudan	51-53, avenue Blanc 1202 GENÈVE	022/731 26 63/66	mission.sudan@bluewin.ch
Sri Lanka	56, rue de Moillebeau 1211 GENÈVE 19	022/919 12 50	mission@lankamission.org
Suède	82, rue de Lausanne 1202 GENÈVE	022/908 08 00	mission.sweden@bluewin.ch
Suisse	9-11, rue de Varembe 1211 GENÈVE 20	022/749 24 24	mission-geneve-oi@eda.admin.ch
Swaziland	51, chemin William-Barbey 1292 CHAMBESY	022 758 94 10	swazimission-geneva@dslnets.ch
Tadjikistan	93, rue de la Servette 1202 GENÈVE	022 734 11 40	tajikistanmission@bluewin.ch
Tchad	14, rue Tronchin 1202 GENÈVE	022/340 59 20	mission.tchad@bluewin.ch
Thaïlande	5, rue Gustave Moynier 1202 GENÈVE	022/715 10 10	mission.thailand@ties.itu.int
Timor-Leste	7, rue Pestalozzi 1202 GENÈVE	022/788 35 62/63	mission.timorleste@ties.itu.int
Trinité-et-Tobago	37-39, rue de Vermont 1211 GENÈVE 20	022/918 03 80	mission.trinidad-tobago@ties.itu.int
Tunisie	58, rue de Moillebeau 1211 GENÈVE 19	022/749 15 50	mission.tunisia@ties.itu.int
Turquie	28b, chemin du Petit-Saconnex 1211 GENÈVE 19	022/918 50 80	mission.turkey@ties.itu.int
Ukraine	14, rue de l'Orangerie 1202 GENÈVE	022/919 87 20	mission.ukraine@ties.itu.int
Uruguay	65, rue de Lausanne 1202 GENÈVE	022/716 33 07	mission.uruguay@urunugi.ch
Venezuela (République bolivarienne du)	18a, chemin François-Lehmann 1218 GRAND-SACONNEX	022/717 09 40/42/44/45	mission.venezuela@ties.itu.int
Viet Nam	30, chemin des Corbilletes 1218 GRAND-SACONNEX	022/798 24 85/85 40	info@vnmission-ge.org
Yémen	19, chemin du Jonc 1216 COINTRIN	022/799 05 10	mission.yemen@ties.itu.int
Zambie	17-19, chemin du Champ-d'Anier 1209 GENÈVE	022/761 44 00/04	mission.zambia@ties.itu.int
Zimbabwe	27, chemin William-Barbey 1292 CHAMBESY	022/758 98 55	zimbabwemission@bluewin.ch